



Motifs de la décision

Arrêté précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 18 novembre 2016 au 11 décembre 2016 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Dix contributions, dont quatre émanant de la même personne, ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte final, par rapport à celui soumis à consultation du public, a été modifié pour tenir compte de plusieurs des propositions de modification reçues lors de cette consultation :

- à la fois au plan de la forme, qui a été clarifiée
- mais aussi au niveau du fond technique qui a été précisé chaque fois que possible, notamment en reprenant l'ensemble des demandes identifiées dans l'annexe au document *Synthèse des observations du public*

Enfin, la date d'entrée en vigueur de l'arrêté a été actualisée au 1^{er} juillet 2017.

Fait à la Défense, le 7 avril 2017